

Ville de Pérenchies
Conseil municipal – dimanche 5 juillet 2020 à 10h30
Complexe sportif Pierre Lecerf, salle Pierre Lecerf
Rue de Picardie

Compte-rendu

1) Installation des conseillers municipaux

Suite au second tour des élections municipales et communautaires du dimanche 28 juin 2020, il convient d'installer les conseillers municipaux.

Résultats :

Nombre d'électeurs inscrits : 6 255
Nombre de votants : 2 554
Nombre des bulletins et enveloppes annulées : 14
Votes blancs : 20
Suffrages exprimés : 2 520
Majorité absolue : 1 261

Ont obtenu :

- liste "Toujours unis, avec les Pérenchinois"

* voix : 1 034

* sièges : 6

- liste "S'engager ensemble pour Pérenchies"

* voix : 1 133

* sièges : 21

- liste "Pérenchies ensemble !"

* voix : 353

* sièges : 2

En conséquence, ont été installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

1 Madame Valérie PROVO - CROCQFER
2 Monsieur Georges GOUNEL
3 Madame Carole GRUSON - WARENDIEN
4 Monsieur Thierry FACON
5 Madame Laurence DELOISON
6 Monsieur Thierry LATOUR
7 Madame Joséphine BUYASSE - LYS
8 Monsieur Fabrice LOMBART
9 Madame Christiane AMMEUX - LIU
10 Monsieur Samuel ROELENS
11 Madame Sylvie ARZUL

- 12 Monsieur Jérôme LEFEBVRE
- 13 Madame Annie CARLIER
- 14 Monsieur Eric KADNER
- 15 Madame Ségolène HERRMANN
- 16 Monsieur Valentin ALSTERS
- 17 Madame Séverine VAN DAELE - VANLAUWE
- 18 Monsieur Philippe DURIEU
- 19 Madame Antoinette POLLET - NOWAKOWSKI
- 20 Monsieur Alexandre LECLERCQ
- 21 Madame Sophie POLY - DEREGNAUCOURT
- 22 Monsieur Benoît DELOBEL
- 23 Monsieur Grégory SAVAETE
- 24 Monsieur Jean-Yves CROS
- 25 Monsieur Rudy PLATTEEUW
- 26 Madame Isabelle ULRICH - GRACIENT
- 27 Monsieur Karim LOUZANI
- 28 Monsieur Philippe VANBENEDEN
- 29 Monsieur Jack-Yves DELSERT

2) Election du Maire

Avant l'élection du maire, lecture a été faite des articles L2122-4 et L2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Article L2122-4 :

Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus. Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électorales suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil général. Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil politique monétaire de la Banque de France. Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

Article L2122-7 :

Le maire et les adjoints sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu".

Madame PROVO – CROCQFER a proposé sa candidature.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Mme PROVO – CROCQFER Valérie a obtenu 23 voix

Mme PROVO – CROCQFER Valérie a été proclamée Maire de Pérenchies à la majorité absolue et a été immédiatement installée.

3) Détermination du nombre d'adjoints

Le maire est aidé de ses adjoints dont le nombre est fixé par l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales qui dispose : *"le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal"*.

Il est proposé la création de 8 postes d'adjoints.

En ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, compte tenu de 23 voix pour, 6 voix contre (Benoît DELOBEL, Grégory SAVAETE, Jean-Yves CROS, Rudy PLATTEEUW, Isabelle ULRICH, Karim LOUZANI), 0 abstention, de fixer à huit le nombre de postes d'adjoints.

4) Election des adjoints

La loi n°2007-128 du 31 janvier 2007 a introduit de nouvelles règles destinées à favoriser la parité au sein des exécutifs communaux. Ainsi, les adjoints sont désormais élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, sur chaque liste, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1.

Il y a par conséquent obligation de parité homme/femme dans les communes de plus de 1000 habitants, sans qu'il y ait toutefois une disposition particulière quant à l'ordre de présentation des candidats.

Une liste a été déposée :

- Liste présentée par « S'engager ensemble pour Pérenchies »

1 Carole GRUSON - WARENDIEN

2 Georges GOUNEL

3 Laurence DELOISON

4 Thierry FACON

5 Joséphine BUYASSE - LYS

6 Thierry LATOUR

7 Christiane AMMEUX - LIU

8 Fabrice LOMBART

Résultats du vote :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

A obtenu :

- Liste présentée par « S'engager ensemble pour Pérenchies »

1 Carole GRUSON - WARENDIEN

2 Georges GOUNEL

3 Laurence DELOISON

4 Thierry FACON

5 Joséphine BUYSSE - LYS

6 Thierry LATOUR

7 Christiane AMMEUX - LIU

8 Fabrice LOMBART

23 voix.

Les Adjoints au Maire candidats figurant sur la liste « S'engager ensemble pour Pérenchies » ont été proclamés Adjoints et ont été installés dans leur fonction.

Les Adjoints au Maire prennent rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous :

1^{er} Adjointe Carole GRUSON - WARENDIEN

2^{ème} Adjoint Georges GOUNEL

3^{ème} Adjointe Laurence DELOISON

4^{ème} Adjoint Thierry FACON

5^{ème} Adjointe Joséphine BUYSSE - LYS

6^{ème} Adjoint Thierry LATOUR

7^{ème} Adjointe Christiane AMMEUX - LIU

8^{ème} Adjoint Fabrice LOMBART

5) Lecture de la Charte de l' élu local

Madame la Maire a fait lecture de la Charte de l' élu local (article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Chaque élu a eu une copie de la Charte et des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux.

6) Election des représentants du conseil municipal au SIVOM Lompret, Pérenchies, Verlinghem

Suite aux élections, il convient de procéder à la désignation des représentants du conseil municipal au SIVOM Lompret, Pérenchies, Verlinghem.

Les délégués sont élus, conformément à l'article L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, au scrutin secret à la majorité absolue. Le choix du conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres.

La Ville de Pérenchies dispose de 4 délégués.

En ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité sans abstention, de désigner Valérie PROVO, Georges GOUNEL, Antoinette POLLET, Rudy PLATTEEUW, délégués au sein du SIVOM Lompret, Pérenchies, Verlinghem.

7) Election des représentants du conseil municipal au SIVOM Alliance nord-ouest

Suite aux élections, il convient de procéder à la désignation des représentants du conseil municipal au SIVOM Alliance nord-ouest.

Les délégués sont élus, conformément à l'article L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, au scrutin secret à la majorité absolue. Le choix du conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres.

La Ville de Pérenchies dispose de : 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

En ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité sans abstention, de désigner Valérie PROVO, Laurence DELOISON, Samuel ROELENS, Annie CARLIER, Philippe VANBENEDEN, délégués titulaires et Georges GOUNEL, Thierry LATOUR, Séverine VAN DAELE, Antoinette POLLET, Jack-Yves DELSERT, délégués suppléants au sein du SIVOM Alliance nord-ouest.

8) Questions diverses

Il n'y a pas eu de question diverse.

Pérenchies, le 7 juillet 2020

La Maire,



Valérie PROVO